



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

énergie et carburants

Question écrite n° 80457

Texte de la question

Mme Huguette Bello appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur la nécessité de revoir à la hausse, pour les départements d'outre-mer le plafond des 30 % d'énergies renouvelables prévu par l'arrêté ministériel du 15 février 2010. Ce taux n'est pas adapté à ces territoires, et singulièrement à La Réunion, car il ne prend pas en compte la progression des énergies renouvelables dans la production électrique totale. L'objectif d'autonomie énergétique, prévu par l'article 56 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement, passe nécessairement par le relèvement de ce seuil pour ces régions qui ne sont pas interconnectées au réseau national. Elle lui demande de lui indiquer les mesures qui seront prises en ce sens.

Données clés

Auteur : [Mme Huguette Bello](#)

Circonscription : Réunion (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80457

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et mer

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 8 juin 2010, page 6232

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)